

**COMMISSION JEUNESSE-CULTURE-ANIMATIONS  
AIDE AUX PROJETS DES ECOLES**

<b>OBJET</b>	Subvention aux projets des écoles du territoire du Sânon
<b>OBJECTIF</b>	Soutenir les projets d'écoles, l'initiative et la créativité des équipes pédagogiques et de leurs élèves.
<b>BENEFICIAIRES ET CONDITIONS A REMPLIR</b>	Les écoles du territoire de la Communauté de Communes du Sanon.
<b>PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTION</b>	- Aide forfaitaire de 60 € par projet. - Un projet par classe et par année scolaire. - Possibilité d'obtenir une aide de 120 € maximum pour une classe qui n'a pas organisé de projet les deux années précédentes.
<b>PROCEDURE</b>	1. Dépôt d'une demande de subvention par l'enseignant. 2. Avis du groupe règlements financiers émanant de la commission Jeunesse-Culture-Animations de la CCS. 3. Si l'avis est favorable, validation par le Bureau et Comité de la Communauté de Communes. 4. Versement de l'aide à la caisse des écoles sur la base d'une délibération.
<b>CONSTITUTION DU DOSSIER</b>	- Courrier présentant le projet de façon synthétique (objectifs, modalités pratiques, budget prévisionnel). - Justificatif du cofinancement de l'école - RIB de l'école
<b>JUSTIFICATIFS</b>	Pour le paiement de la subvention : - Evaluation de l'action - Bilan financier détaillé - RIB
<b>ORIGINE DU FINANCEMENT</b>	Fonds propres CCS
<b>REFERENT</b>	Livia FERRAZZI au 03 83 72 05 64 ou ccsanon2@wanadoo.fr
<b>DATE DE MISE A JOUR DU REGLEMENT</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2010